

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du **mercredi 10 mai 2023**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
M. Dominic Asselin	
Mme Chantal Bonneville	
M. Gabriel Dagenais (virtuel)	
Mme Francine H.-Michaud	
Mme Marie-Ève Laframboise	
M. Stéphanie Léveillé (virtuel)	
M. André Mongeau	
M. Pascal Savard	
M. Normand Sénéchal	
M. Pierre-Luc Tremblay	
Mme Marie-Hélène Vigeant	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
M. Marc-Antoine Brissette	Directeur des ressources matérielles et du transport
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Sont absents :

Mme Véronique Menand	Vice-Présidente
Mme Marie-Hélène Ouellette	

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 00).

Arrivée de l'administrateur, M. Gabriel Dagenais

(Incidence : il est 19 h 02).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

294^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis en ajoutant les points 8.2 et 8.3 et par l'ajout des sous-points : 10.1.1, 10.1.2 et 10.1.3.

- 8.2 Prise d'acte d'une vacance d'un membre du conseil d'administration
- 8.3 Assermentation d'un membre du conseil d'administration
- 10.1.1 Projet d'agrandissement du pavillon l'Horizon du Centre unifié École Hôtelière des Laurentides & Centre de formation professionnelle des Sommets / l'Horizon / Services aux entreprises – Secteur de Mont-Tremblant
- 10.1.2 Projet de reconstruction d'une école – secteur Mont-Tremblant
- 10.1.3 Projet de reconstruction d'une école – secteur Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

NOTE IMPORTANTE

LA SÉANCE ORDINAIRE SERA TENUE EN PRÉSENTIEL, LES DÉCISIONS QUI DÉCOULERONT DE LADITE SÉANCE SERONT PUBLIÉES ULTÉRIEUREMENT.

LES MEMBRES DU PUBLIC QUI AURONT DES QUESTIONS POURRONT S'INSCRIRE POUR PARTICIPER VIRTUELLEMENT OU EN PRÉSENTIEL À LA SÉANCE ORDINAIRE AU MOINS 24 HEURES AVANT LA TENUE DE CELLE-CI.

Le 5 mai 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande du président vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel pour les membres du conseil d'administration seulement le mercredi **10 mai 2023, 19 h**, à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023 (docs 4.0)
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 Direction générale (temps estimé : 20 minutes)
 - 8.1 PEVR – suivi
 - 8.2 Prise d'acte d'une vacance d'un membre du conseil d'administration
 - 8.3 Assermentation d'un membre du conseil d'administration

- 9.0 Service des ressources humaines** (*temps estimé : 5 minutes*)
- 9.1 Compte rendu du comité des ressources humaines – Information ([doc remis sur place](#))
- 10.0 Service des ressources matérielles et du transport** (*temps estimé : 15 minutes*)
- 10.1 Plan québécois des infrastructures 2023-2033 – projets de construction ([docs remis sur place](#))
- 10.1.1 Projet d'agrandissement du pavillon l'Horizon du Centre unifié École Hôtelière des Laurentides & Centre de formation professionnelle des Sommets / l'Horizon / Services aux entreprises – Secteur de Mont-Tremblant
- 10.1.2 Projet de reconstruction d'une école – secteur Mont-Tremblant
- 10.1.3 Projet de reconstruction d'une école – secteur Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- 10.2 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 Actes d'établissement – Lancement en consultation ([doc 10.2 et doc remis sur place](#))
- 11.0 Service du secrétariat général et des communications** (*temps estimé : 35 minutes*)
- 11.1 Calendrier des séances 2023-2024 – *Adoption* ([doc 11.1](#))
- 11.2 Comptes rendus du comité de gouvernance et d'éthique – 8 février 2023 et 12 avril 2023 ([docs 11.2](#))
- 11.3 Amendement aux Règles de procédure régissant la tenue des séances du conseil d'administration – Lancement en consultation ([doc 11.3](#))
- 11.4 Synthèse du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie - Information ([doc 11.4](#))
- 11.5 Amendements à la Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail – Lancement en consultation ([docs 11.5](#))
- 11.6 Suivi processus de nomination au CA – Information
- 11.7 Projet de loi no 23 – Faits saillants - Information
- 12.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information**
- 13.0 Affaires diverses**
- 13.1 Calendrier budgétaire – Dépôt ([doc 13.1](#))
- 14.0 Levée**

Le secrétaire général,

Louis Piché

Arrivée de l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay

(Incidence : il est 19 h 06).

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2023

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2023](#)

295^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2023.

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Aucun sujet

6.0 Période de questions - Public

Aucune question

7.0 Comité de parents

L'administrateur, M. Normand Sénécal, fait un compte-rendu des sujets abordés lors du comité de parents s'étant tenu le 17 avril 2023.

Il y a eu une discussion sur le projet 294 projet des trois écoles de soutien d'élèves avec des difficultés intégrées à des classes régulières, les indices de défavorisation des différents milieux, les activités des écoles au niveau secondaire, parascolaires, ou autres, le plan d'engagement vers la réussite (PEVR), la mixité scolaire avec la prise d'une résolution qui a fait l'objet de discussion au sein du comité de parents, la discussion des enjeux de transport.

Finalement, certains points ont été remis à une rencontre ultérieure.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 PEVR - suivi

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, fait une présentation de l'évolution des travaux afférents au plan d'engagement vers la réussite (ci-après PEVR).

Mme Lamonde explique qu'il doit y avoir une révision de certaines cibles ajustées. Toutes les cibles ministérielles sont attendues du ministère pour le 23 mai 2023.

Le 7 juin, il y aura une nouvelle présentation du PEVR révisé; l'adoption de celui-ci étant prévue au plus tard le 30 juin 2023.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde présente les objectifs modifiés :

L'objectif 1 : d'ici juin 2027, accroître la réussite des élèves en littératie en augmentant de 15% le nombre d'élèves dans la zone « sans risque »;

- La proportion des élèves ayant obtenu entre 70% et 100% doit passer de 66% à 80% à l'épreuve de lecture de 4^e année. Tandis que ce même taux doit passer de 50% à 75% en épreuve d'écriture de 2^e secondaire.

L'objectif 2 : d'ici juin 2027, accroître la réussite des élèves en numératie en augmentant de 15% le nombre d'élèves dans la zone « sans risque »;

- Pour cet objectif, la cible est d'atteindre 75% de proportion des élèves ayant obtenu entre 70% et 100% à l'épreuve de mathématique « résoudre » de 6^e année. Actuellement 61% des élèves atteignent la zone « sans risque ».

L'objectif 4 : d'ici juin 2027, l'objectif ministériel est d'augmenter de 15% la diplomation en formation professionnelle;

- Les cibles internes pour cet objectif sont de 74,4% de taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans, de 592 inscriptions en FP et d'un pourcentage de 98,6% de rétention d'élèves.

L'objectif 11 : d'ici juin 2027, mettre en place des conditions favorisant la santé et le développement du bien-être des élèves et du personnel;

- Mme Lamonde explique que la cible ministérielle est d'atteindre 75% de taux de participation des élèves de niveau secondaire du réseau public à un projet particulier. Suite aux discussions avec le Comité d'engagement pour la réussite des élèves (ci-après CERE), la cible du Centre de services scolaire des Laurentides serait de 50% ce qui constituerait une hausse de 15% puisque 35% des élèves bénéficient de ce type de projet.

L'administratrice, Mme Stéphanie Léveillée, demande quelle est la définition d'un projet pédagogique particulier.

Mme Julie Lamonde précise qu'un projet particulier est ce qui ne se retrouve pas au régime pédagogique, qui n'est pas dans le nombre de périodes définies. En résumé, c'est tout ajout pendant les heures normales d'un programme scolaire.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, demande si un programme particulier est défini selon un nombre d'heures.

Mme Lamonde précise que la définition d'un programme particulier n'est pas liée à un nombre d'heures.

L'administrateur, M. Dominic Asselin, demande pourquoi il est pertinent de prendre position sur les projets pédagogiques particuliers si ceux-ci sont du ressort des écoles.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique que l'orientation sera dans le PEVR et que les écoles devront la mettre en place.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'il y aura du soutien aux écoles par le biais d'expertises.

8.2 Prise d'acte d'une vacance d'un membre du conseil d'administration

296^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 175.6 de la *Loi sur l'instruction publique* qui édicte qu'une vacance à un poste de membre d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire est constatée lorsque ce membre ne respecte plus une qualité requise par l'article 143;

ATTENDU QU'une des conditions de l'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique* est d'être une direction d'un établissement d'enseignement pour le membre qui était nommé à cet effet;

ATTENDU le changement de poste de Mme Stéphanie Leclerc qui est devenue directrice du service des ressources éducatives secondaire, FGA et FP;

CONSIDÉRANT QUE une nouvelle direction d'école a d'ores et déjà fait l'objet d'une désignation à titre de substituts par ses pairs, il n'y a pas lieu de lancer un nouveau processus pour combler la vacance pour la durée non écoulée du mandat se terminant le 30 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Chantal Bonneville :

DE PRENDRE ACTE de la vacance au poste de membre du conseil d'administration, à titre de membre du personnel de direction d'établissement d'enseignement effective en date du 1^{er} mai 2023 et de désigner, Mme Marie-Eve Laframboise administratrice à ce titre pour la durée non écoulée du mandat se terminant le 30 juin 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Assermentation d'un membre du conseil d'administration – Adoption**297^e RÉSOLUTION :**

ATTENDU que conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le membre, Mme Marie-Eve Laframboise prête serment devant le directeur général à l'occasion de la rencontre des membres du conseil d'administration de ce jour.

Le membre fera la déclaration suivante :

« Je, soussigné(e), (), domicilié(e) au (), déclare sous serment, conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, que je m'engage à remplir fidèlement les devoirs de ma charge, à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides dans le respect des normes d'éthique et de déontologie édictées par le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

De plus, je m'engage à agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui me sont conférés, avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité, modération, bonne foi, prudence, diligence, loyauté, dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Laurentides et des élèves qu'il dessert.

Je respecterai la confidentialité de tout renseignement de nature confidentielle qui m'est transmis ou qui est porté à ma connaissance à l'occasion ou pendant l'exercice de mes fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration et après la fin de mon mandat. »

La prestation de serment du membre est insérée au livre des délibérations du conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**9.1 Compte rendu du comité des ressources humaines – Information**

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait un compte-rendu du comité des ressources humaines.

M. Barbeau indique que le service des ressources humaines se modernise, c'est-à-dire qu'il y a une informatisation du processus d'affichage, ce qui règlera plusieurs des problématiques. Également, un inspecteur à l'interne a été désigné en matière de santé et sécurité au travail conformément aux nouvelles dispositions législatives. Une avocate a également été ajoutée en soutien aux services des ressources humaines et du secrétariat général.

Le service des ressources humaines révisera les tests de compétences requis et planifiera le déploiement de ceux-ci. Un manuel de l'employé est également en élaboration.

Finalement, M. Barbeau expose qu'il a été expliqué qu'il sera possible de planifier les vacances en lignes et qu'il y a également, au sein des ressources humaines, le déploiement d'un outil informatique permettant d'obtenir un portrait global de la situation des employés et de générer des statistiques.

10.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.1 Plan québécois des infrastructures 2023-2033 – projets de construction

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport, M. Marc-Antoine Brissette, présente les projets de résolutions afférents au Plan québécois des infrastructures 2023-2033. M. Brissette explique qu'il faut se conformer au guide de planification immobilière du ministère de l'Éducation et que les cibles doivent se définir en fonction du parc immobilier du Centre de services scolaire des Laurentides. Les principes d'élaboration des besoins immobiliers sont élaborés sur une perspective de 10 ans.

Les projets de l'année dernière recevront une réponse vers la fin mai et le début juin dont notamment le remplacement de trois bâtiments dans le secteur de Sainte-Agathe-des-Monts et la construction d'une nouvelle école dans le secteur du Mont-Blanc.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande quand l'orientation a été prise de réduire le nombre de petites écoles pour les regrouper en une grosse école puisque cette orientation semble comporter de nombreux désavantages.

M. Dagenais demande également pourquoi le territoire ciblé pour une reconstruction d'école est celui de Mont-Blanc et non celui du Lac Supérieur.

En réponse à la deuxième question, le directeur du service des ressources matérielles et du transport, M. Marc-Antoine Brissette, précise qu'au niveau ministériel, onze critères sont à respecter pour l'obtention d'une construction d'école, un des critères étant la présence d'un système d'égout. Or, dans la municipalité du Lac Supérieur, il n'y a pas d'égout pour desservir une école et ceci est un incontournable au niveau ministériel.

Quant au regroupement d'écoles dans le secteur de Sainte-Agathe-des-Monts, M. Brissette indique que l'orientation a été prise l'année dernière et que des économies sont à réaliser quant au niveau du transport actif. De plus considérant que les écoles ciblées sont dans un quadrilatère rapproché, il y aura également des économies d'opération et une réduction de temps de déplacement des professionnels.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'il est également plus facile d'obtenir la construction d'une seule école que quatre nouvelles constructions et qu'il est préférable d'avoir une meilleure répartition des ressources pour une organisation de la taille du Centre de services scolaire des Laurentides.

La perspective de regroupement est plus avantageuse lorsque les écoles à regrouper sont rapprochées.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique qu'il y a eu une présentation l'année dernière et que l'approche a été adoptée et ce, également pour le secteur désigné de Mont-Blanc ou le directeur du service des ressources matérielles et du transport a fourni des clarifications l'année dernière.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, mentionne qu'il y a un an, il devait y avoir une rencontre du comité des petites écoles, comité qui n'a pas eu lieu. M. Dagenais souligne qu'une petite école est structurante pour une communauté et qu'il y a eu ce type de débat dans le passé et qu'il y eu des conséquences. Il précise que ceci semble plus pratique pour l'organisation que pour sa mission.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, souligne avoir les mêmes préoccupations que M. Dagenais et s'interroge sur les distances à parcourir en fonction des bassins (aires de dessertes des écoles).

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport, M. Marc-Antoine Brissette, précise que les territoires sont petits pour les pavillons Groulx et Bazinet et que celui de Notre-Dame-de-La-Sagesse est un peu plus grand, mais que ces écoles sont seulement à quelques minutes les unes des autres. Au contraire à une petite école comme celle de la Minerve qui est plus éloignée s'est vue attribuer l'ajout d'un local modulaire pour garder cette école ouverte.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'effectivement la rencontre qui était prévue pour les petits milieux n'a pas eu lieu puisqu'il manquait d'électricité à la date prévue, mais cette rencontre aura lieu dans les meilleurs délais.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport, M. Marc-Antoine Brissette, explique les trois propositions de résolution qui ont pour thématique :

1. Une demande de reconstruction de l'école Monseigneur-Ovide-Charlebois – Monseigneur-Lionel-Scheffer les deux pavillons étant vétustes et mal adaptés aux exigences d'une école moderne.
2. La reconstruction de l'école L'Odysée qui pourrait faire l'objet d'une nouvelle demande avec un projet ajusté soit une école 2-12, soit : 2 maternelles de niveau 4 ans, 2 maternelles de niveau 5 ans et 2 classes de 1^{ère} à 6^e année.
3. Un agrandissement du pavillon l'Horizon du Centre de formation professionnelle des Laurentides – Secteur Mont-Tremblant en fonction d'un déficit d'espace pour y desservir les différentes cohortes.

L'administratrice, Mme Francine H. Michaud souligne que pour la reconstruction de l'école L'Odysée il devrait y avoir l'utilisation d'un argumentaire que les élèves de cette école doivent utiliser les locaux et services du campus primaire Mont-Tremblant ne disposant pas des installations requises.

10.1.1 Plan québécois des Infrastructures (PQI) 2023-2033 – Projet d'agrandissement du pavillon l'Horizon du Centre unifié École Hôtelière des Laurentides & Centre de formation professionnelle des Sommets / L'Horizon / Services aux entreprises – Secteur de Mont-Tremblant - Adoption

298^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les articles 3, 6 et 15 de *la Loi sur les infrastructures publiques* L.R.Q. c. 1-8.3 édictant des mesures de planification et de gestion des investissements publics en infrastructures des organismes publics, dont les centres de services scolaires, et en vertu desquels est produit annuellement un plan des investissements publics des organismes du gouvernement en matière d'infrastructures portant sur dix années, désigné « Plan Québécois des Infrastructures », « PQI »;

ATTENDU les prévisions ministérielles de l'effectif scolaire pour les prochaines années;

ATTENDU le déficit d'espace fonctionnel du pavillon l'Horizon comparativement au programme fonctionnel du ministère;

ATTENDU l'ajout permanent de la deuxième cohorte de charpenterie-menuiserie;

ATTENDU QUE dans le cadre du PQI 2024-2034, le Centre de services scolaire des Laurentides désire soumettre un projet d'agrandissement du pavillon l'Horizon du Centre unifié École hôtelière des Laurentides & Centre de formation professionnelle des Sommets / l'Horizon / Services aux entreprises;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. André Mongeau :

D'AUTORISER la mise en œuvre du processus pour l'acquisition du terrain, pour l'analyse et la préparation des documents nécessaires, pour les motifs ci-exposés, et de soumettre une demande au ministère de l'Éducation, dans le cadre du Plan québécois des Infrastructures 2024-2034 dès l'automne 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.1.2 Plan québécois des Infrastructures (PQI) 2023-2033 – Projet de reconstruction d'une école – secteur Mont-Tremblant

L'administratrice Mme Chantal Bonneville propose de modifier le projet de résolution soumis à 10.1.2 afin de retirer les extraits à propos du Campus primaire Mont-Tremblant puisque bien des locaux sont utilisés et il est question de la reconstruction de l'école L'Odysée seulement.

299^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les articles 3, 6 et 15 de la *Loi sur les infrastructures publiques* L.R.Q. c. 1-8.3 édictant des mesures de planification et de gestion des investissements publics en infrastructures des organismes publics, dont les centres de services scolaires, et en vertu desquels est produit annuellement un plan des investissements publics des organismes du gouvernement en matière d'infrastructures portant sur dix années, désigné « Plan québécois des Infrastructures », « PQI »;

ATTENDU les prévisions ministérielles de l'effectif scolaire pour les prochaines années;

ATTENDU le niveau de vétusté de l'école l'Odyssee;

ATTENDU le déficit fonctionnel et le manque d'espace de l'école l'Odyssee;

ATTENDU QUE dans le cadre du PQI 2024-2034, le Centre de services scolaire des Laurentides désire soumettre un projet de construction d'une nouvelle école dans le but d'aliéner éventuellement l'école l'Odyssee;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

D'AUTORISER la mise en œuvre du processus pour l'acquisition du terrain, pour l'analyse et la préparation des documents nécessaires, pour les motifs ci-exposés, et de soumettre une demande au ministère de l'Éducation, dans le cadre du Plan québécois des Infrastructures 2024-2034 dès l'automne 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.1.3 Plan québécois des Infrastructures (PQI) 2024-2034 – Projet de reconstruction d'une école – secteur Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

300^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les articles 3, 6 et 15 de la *Loi sur les infrastructures publiques* L.R.Q. c. 1-8.3 édictant des mesures de planification et de gestion des investissements publics en infrastructures des organismes publics, dont les centres de services scolaires, et en vertu desquels est produit annuellement un plan des investissements publics des organismes du gouvernement en matière d'infrastructures portant sur dix années, désigné « Plan Québécois des Infrastructures », « PQI »;

ATTENDU les prévisions ministérielles de l'effectif scolaire pour les prochaines années;

ATTENDU le niveau de vétusté des écoles Monseigneur Ovide-Charlebois et Monseigneur Lionel-Scheffer;

ATTENDU QUE dans le cadre du PQI 2024-2034, le Centre de services scolaire des Laurentides désire soumettre un projet de reconstruction d'une école dans le but d'aliéner éventuellement les écoles Monseigneur Ovide-Charlebois et Monseigneur Lionel-Scheffer;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'AUTORISER la mise en œuvre du processus pour l'acquisition du terrain, pour l'analyse et la préparation des documents nécessaires, pour les motifs ci-exposés, et de soumettre une demande au ministère de l'Éducation, dans le cadre du Plan québécois des Infrastructures 2024-2034 dès l'automne 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 Actes d'établissement – Adoption – Dépôt

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport, M. Marc-Antoine Brissette, présente le projet de résolution. Celui-ci indique qu'il est similaire aux années précédentes tout en soulignant les principales différences : au niveau de Saint-Sauveur, il y a un ajout de plus de cinquante élèves, donc, huit locaux modulaires sont requis à la place de 5. Pour le secteur de Sainte-Adèle, il n'y a pas de modification bien qu'en raison des prévisions à la hausse, il y aura éventuellement des questions à se poser sur la capacité de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin. Dans le secteur de Sainte-Marguerite, il n'y a pas de changement. Dans le secteur centre, il n'y a aucun changement mis à part l'ajout de deux classes modulaires à l'école Lionel-Groulx-Monseigneur-Bazinet. Pour la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, un local modulaire sera ajouté. Dans le secteur Nord, s'ajoutent au pavillon Tournesol du Campus primaire de Mont-Tremblant deux classes, un gymnase, un local de musique et un local d'art. Dans la municipalité de la Minerve, il y a l'ajout d'un local modulaire.

L'administratrice, Mme Stéphanie Léveillé, demande pour la prévision d'espaces quelles sont les données démographiques utilisées, par exemple, pour évaluer la hausse d'élèves du secteur de Sainte-Anne-des-Lacs.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport, M. Marc-Antoine Brissette, précise que principalement les données résultent de l'émission de carte d'assurance maladie et servent au ministère de l'Éducation qui transmet des informations au Centre de services scolaire.

301^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) en vertu duquel chaque année le **Centre de services scolaire** doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles indiquant notamment pour chaque école et centre le nom de l'établissement, son adresse, les locaux ou immeubles mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé et sa capacité d'accueil;

ATTENDU que sur la foi de ce plan seront délivrés les actes d'établissement des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :

D'ADOPTER, pour dépôt aux fins de consultation qui doit être menée, le projet de plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du **Centre de services scolaire des Laurentides** 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.0 SERVICE DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

11.1 Calendrier des séances 2023-2024 – Adoption

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, propose que la date de la séance ordinaire du 12 juin soit devancée au 5 juin tandis que l'ajournement pourrait être le 19 juin 2024.

L'administrateur, M. Pascal Savard indique qu'il serait effectivement bien de devancer la séance ordinaire au 5 juin, mais que l'ajournement pourrait être prévu pour le 19 ou 26 juin 2024.

Le secrétaire général, M. Louis Piché, précise que l'ajournement est seulement une date anticipée puisqu'un ajournement n'est pas confirmé tant qu'il n'est pas demandé et décidé.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais demande à ce que les deux possibilités de dates soient

prévues pour l'ajournement soit le 19 juin ou le 26 juin 2024.

302^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le conseil d'administration doit adopter un calendrier des séances ordinaires et en donner avis public;

ATTENDU que conformément à l'article 3.1 des règles de fonctionnement adoptées par la 76^e résolution du conseil d'administration en date du 12 mai 2021, le calendrier desdites séances doit faire l'objet d'un avis sur le site Internet du Centre de services scolaire.

ATTENDU que, les séances se déroulent le mercredi à 19 h, à la salle de la gouvernance du Centre de services scolaire des Laurentides au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU que s'ajoutent aux séances ordinaires des comités de travail et/ou comités ou des administrateurs doivent siéger tel que prévu par la loi, sous réserve d'une convocation;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay :

D'ADOPTER le calendrier suivant des séances :

Des séances ordinaires auront lieu les mercredis 30 août 2023, 11 octobre 2023, 13 décembre 2023, 7 février 2024, 13 mars 2024, 10 avril 2024 avec un ajournement possible le 24 avril 2024, 5 juin 2024 avec un ajournement possible le 19 ou le 26 juin 2024.

Toutes les séances auront lieu à 19 h à partir du Centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides situé au 13, rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe-des-Monts, sous réserve du cadre légal permettant la tenue de séances virtuelles ou nécessitant des modalités différentes, auxquels cas, un avis sera donné à cet effet conformément à la loi.

Des comités de travail du conseil d'administration sont également prévus aux dates suivantes : 15 novembre 2023 et le 15 mai 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Comptes rendus du comité de gouvernance et d'éthique – 8 février 2023 et 12 avril 2023

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, Mme Stéphanie Léveillé, fait des comptes rendus des comités de gouvernance et d'éthique s'étant tenus les 8 février et 12 avril 2023.

Celle-ci fait état des orientations prises et des travaux effectués le 8 février, soit :

1. la nomination de la présidence au comité de gouvernance et d'éthique,
2. des clarifications concernant les règles de procédure lors de la tenue d'un conseil d'administration pour la période de questions du public,
3. le suivi de l'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration (ou des recommandations ont été faites),
4. la relance quant aux obligations de formation obligatoire. Le degré d'avancement pour les nouveaux membres du conseil d'administration peut s'expliquer en partie en raison d'une erreur. Des suivis individualisés devront être effectués au 30 juin.

L'administratrice, Mme Stéphanie Léveillé, fait également état des travaux effectués lors de la rencontre du 12 avril du comité de gouvernance et d'éthique :

1. une synthèse du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration a fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration,
2. un travail a été effectué sur la mise à jour du document d'encadrement du comité de gouvernance et d'éthique,
3. il a été convenu de faire certains rappels dès le début de l'année :
 - a. les obligations de formation
 - b. de la synthèse du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie

- applicables aux membres du conseil d'administration,
- c. de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration,
- d. d'encourager les membres des conseils d'établissements à avoir des discussions sur la formation obligatoire et encourager les parents à participer à une formation résumant les principaux volets de la formation ministérielle,
- e. de diffuser une synthèse pour les conseils d'établissement en matière de gouvernance et d'éthique.

Mme Léveillé fait une synthèse des recommandations du comité de gouvernance et d'éthique quant à la mise à jour des règles de fonctionnement du conseil d'administration qui sont par ailleurs présentées au point 11.3.

Finalement, suite à l'analyse par le comité de gouvernance et d'éthique, aucune problématique n'a été décelée quant à l'évaluation du conseil d'administration.

11.3 Amendement aux Règles de procédure régissant la tenue des séances du conseil d'administration – Lancement en consultation

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution. Celui-ci fait état des modifications proposées qui se retrouvent en rouge sur le document. Toutes les modifications proposées ont fait l'objet des travaux du comité de gouvernance et d'éthique et d'une recommandation de celui-ci.

303^e RÉOLUTION :

ATTENDU que conformément à l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

ATTENDU les règles de fonctionnement adoptées par le conseil d'administration en vertu de la 76^e résolution en date du 12 mai 2021;

ATTENDU que les règles régissant la tenue de séances peuvent être évolutives afin de clarifier et d'améliorer le fonctionnement du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Francine H.-Michaud :

D'ADOPTER aux fins de consultation, les Règles de procédure régissant la tenue des séances du conseil d'administration amendées jointes en annexe des présentes sous la cote **CA303-23**, pour en faire partie intégrante;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Synthèse du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le document synthèse qui a fait l'objet d'une recommandation du comité de gouvernance et d'éthique.

On retrouve sur ce document différentes notions soit : les objectifs et principes, les devoirs et obligations, les conflits d'intérêts, la divulgation de conflit d'intérêts, la confidentialité et la discrétion, les responsabilités des membres et finalement les sanctions.

11.5 Amendements à la Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail – Lancement en consultation

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution et explique certains problèmes d'interprétation qui résultent de l'encadrement actuel.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande si l'encadrement et son amendement proposé s'appliqueraient également en dehors des heures de classe dans les petits milieux lorsque l'établissement scolaire est prêté par exemple à un organisme externe.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que l'encadrement s'applique également dans ces circonstances.

304^e RÉSOLUTION :

ATTENDU qu'une Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail, a été adoptée par le conseil des commissaires en vertu de la 577^e résolution en date du 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT les problèmes d'interprétation et d'application de 7.1 à 7.1.6 de ladite politique;

CONSIDÉRANT les effets indésirables découlant d'une mauvaise interprétation et application des exceptions où la consommation d'alcool peut être permise;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

D'ADOPTER aux fins de consultation, l'amendement proposé à la Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail joint en annexe des présentes sous la cote **CA304-23**, pour en faire partie intégrante;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.6 Suivi processus de nomination au CA – Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché fait un rappel des dates importantes à venir quant au processus de nomination et fait état de situation tout en précisant que les choses suivent leur cours.

11.7 Projet de loi no 23 – Faits saillants - Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait état des faits saillants du projet de Loi 23 notamment de la nomination du directeur général par le ministre du pouvoir du ministre d'annuler une décision d'un centre de services scolaire, de la compétence du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal de fournir des services à tout Centre de services scolaire en dehors de l'île de Montréal sur la base d'une entente, de l'entente annuelle de gestion et d'imputabilité, etc

M. Piché fera suivre aux membres du conseil d'administration un document sur le projet de Loi no 23 préparé par la Fédération des centres de services scolaires du Québec.

12.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, sollicite les questions quant au rapport d'activités transmis. Il n'y a aucune question.

13.0 Affaires diverses

Le document « PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2023-2024 ÉCHÉANCIER » est déposé auprès les membres du conseil d'administration.

14.0 Levée de la séance**305^e RÉSOLUTION :**

IL EST PROPOSÉ par M. André Mongeau, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 20 h 37).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président